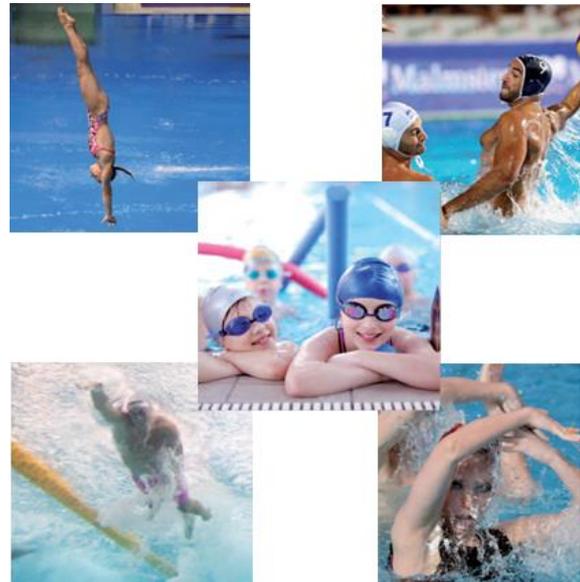


## LABELLISATION FEDERALE 2020 – 2021

### GUIDE MODE D'EMPLOI D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS



Mesdames, Messieurs les Présidents(es) de Club,

Approuvé lors de l'Assemblée Générale de Bordeaux en avril 2019, le dispositif de la labellisation des clubs a été réformé afin de le rendre plus simple, plus accessible, plus lisible et surtout plus pragmatique auprès de vos partenaires institutionnels et du grand public.

La labellisation est un dispositif qui vise à aider et accompagner les clubs affiliés dans leur projet de développement.

Il s'agit d'attribuer une reconnaissance et distinction fédérales en qualifiant les clubs via des critères qui évaluent leur niveau de structuration et niveau sportif.

A ce titre, la labellisation des clubs est une garantie fédérale qui permet de distinguer les clubs en valorisant la qualité des prestations fournies aux licenciés, le professionnalisme des encadrants et l'implication du club dans la vie fédérale et locale.

En accord avec la politique fédérale en vigueur, le dispositif de la labellisation 3.0 repose sur un contrôle renforcé de la licenciation de chaque adhérent.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de changer le nom des labels pour apporter plus d'impact et de portée auprès du grand public et ainsi mieux promouvoir et valoriser le club sur son territoire.

Les nouvelles mentions désignées répondent parfaitement aux activités fédérales et sont en total adéquation avec les attentes et besoins de nos pratiquants.

Ce guide méthodologique a vocation à vous présenter l'architecture du nouveau dispositif (labels, mentions, critères, ...) et vous accompagner dans les démarches de mises en œuvre, enfin, le service Développement et Accompagnement du Réseau Fédéral est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Convaincu de l'intérêt et de la portée de cet outil de structuration, je vous invite à vous inscrire dans le dispositif de la labellisation et ainsi engager votre club dans une démarche de développement qui fait sens avec le projet de développement fédéral 2020-2024.

Bien cordialement,

Gilles SEZIONALE  
Président de la FFN

# SOMMAIRE

## Présentation des fiches techniques

- [Fiche technique 1 : Présentation des labels et des mentions](#)
- [Fiche technique 2 : Les principes de la labellisation](#)
- [Fiche technique 3 : Les critères des différentes mentions](#)
- [Fiche technique 4 : Synthèse des critères par mention](#)
- [Fiche technique 5 : Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la campagne](#)
- [Fiche technique 6 : L'outil ExtraNat – application labellisation](#)
- [Fiche technique 7 : L'accompagnement fédéral](#)

Contact : Pour tout renseignement complémentaire, Catherine Arribe, Responsable du service Développement et Accompagnement du Réseau Fédéral est à votre disposition : [catherine.arribes@ffnatation.fr](mailto:catherine.arribes@ffnatation.fr) et/ou 01 70 48 45 64



# PRESENTATION DES LABELS ET DES MENTIONS

La nouvelle labellisation 3.0 comporte 2 labels : Développement et Performance répartis en 7 mentions.

## ➤ Mentions relatives au label Développement

### 5 mentions :

- Apprentissage « option Eveil Aquatique »
- Apprentissage « option Ecole Natation Française »
- Santé « option Nagez Forme Santé »
- Santé « option Nagez Forme Bien être »
- Activités Promotionnelles
- Compétition de niveau régional
- Partenaire d'Accession (compétition de niveau national)

## ➤ Mentions relatives au label Performance (= le haut niveau) en lien avec le Projet de Performance Fédéral

### 2 mentions :

- Excellence
- Accession

Seuls les clubs inscrits dans le PPF peuvent prétendre à ces 2 mentions. La liste des clubs éligibles au label Performance, est validée et transmise chaque année par la Direction Technique Nationale.

### **A. LABEL DEVELOPPEMENT**

#### ➤ **Mention Apprentissage**

- Option Eveil Aquatique



L'Eveil Aquatique s'adresse aux enfants âgés de 4 mois à 6 ans et à leurs parents.

Cette activité permet de :

- Développer l'autonomie aquatique du bébé et au très jeune enfant au travers la découverte du milieu aquatique dans le respect de leurs capacités physiques et psychiques
- Développer la confiance en soi
- Créer une relation unique entre l'enfant et ses parents.

Le respect de l'enfant et de son rythme de développement est une priorité.

*La mention Apprentissage « option Eveil Aquatique » vise à valoriser un club engagé dans l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes enfants et qui respecte les consignes de sécurité et d'encadrement définies par la FFN.*



- Option Ecole Natation Française (ENF)

L'Ecole de Natation Française (ENF) s'adresse à toutes et à tous. C'est le lieu privilégié pour découvrir la « Natation », apprendre à nager et se perfectionner ; chacun à son rythme et en toute sécurité. L'enseignement est dispensé par un éducateur diplômé et titulaire de la qualification ENF correspondante.

L'ENF, c'est un concept d'apprentissage organisé autour de trois étapes de formation chronologiques et incontournables :

- Le Sauv'nage : Garantir la sécurité des pratiquants ; Une 1ère étape qui permet d'acquérir des compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau.
- Le Pass'sports de l'eau : Découvrir les pratiques sportives et capitaliser les habiletés motrices ; Une 2nde étape qui certifie l'acquisition d'habiletés motrices transversales à travers la pluridisciplinarité.
- Le Pass'compétition : Aller vers la compétition. Une 3ème étape qui certifie l'acquisition de savoir-faire techniques et l'appropriation de l'environnement de la compétition afin de se confronter aux autres.

*La mention Apprentissage « option ENF » vise à valoriser un club engagé dans l'apprentissage de la natation pour les jeunes enfants et qui respecte les consignes de sécurité et d'encadrement définies par la FFN.*

## ➤ Mention Santé

La Natation Santé est un champ d'activités aquatiques dédiée à la prévention de la santé des pratiquants.

Reconnue dès 2009 par le Ministère de la Santé et des Sports, la mise en œuvre de la Natation Santé au sein d'un club de la FFN répond aux enjeux nationaux de la politique de santé publique.

La Natation Santé s'adresse à tous avec un programme adapté à chacun. La Natation Santé regroupe les activités de Nagez Forme Bien-être et Nagez Forme Santé.

- Option Nagez Forme Santé

C'est nager pour développer, maintenir ou restaurer son capital santé et améliorer sa qualité de vie. Il s'agit d'une natation adaptée au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques et en relais d'un programme d'éducation thérapeutique.



*La mention Santé « option Nagez Forme Santé » vise à valoriser un club engagé dans la prévention des pratiquants en proposant des activités aquatiques adaptées et qui respectent les consignes de sécurité et d'encadrement définies par la FFN.*

- Option Nagez Forme Bien-être



Le Nagez Forme Bien-être regroupe toutes les activités aquatiques émergentes et de natation pour préserver son capital santé au service des personnes recherchant une activité de bien-être et de loisir (aquagym, aquabike, ...).

*La mention Santé « option Nagez Forme Bien être » vise à valoriser un club engagé dans la prévention des pratiquants en proposant des activités aquatiques adaptées et qui respectent les consignes de sécurité et d'encadrement définies par la FFN.*

## ➤ Mention Activités Promotionnelles

La mention « activités promotionnelles » vise à distinguer un club qui s'engage dans une démarche de valorisation de ses activités pour se faire connaître (auprès du grand public, des médias, des partenaires institutionnels) et attirer des nouveaux pratiquants à travers l'organisation d'un événement ou d'une manifestation fédérale. La liste des événements éligibles à cette mention est affichée dans l'application ExtraNat/ labellisation.



## ➤ Mention Compétition – niveau régional



La mention compétition – niveau régional vise à valoriser un club qui propose à ses licenciés des séances d'entraînements régulières et dont le niveau de performance leur permette d'accéder à des compétitions de niveau régional. Il s'agit d'une activité très répandue dans les clubs de la FFN.

## ➤ Mention Partenaire d'Accession (compétition niveau national)

La mention Partenaire d'Accession vise à valoriser un club qui propose à ses licenciés des séances d'entraînements régulières et dont le niveau de performance leur permette d'accéder à des compétitions de niveau national.



## B. LABEL PERFORMANCE

### ➤ Mention Accession



La mention « Accession » vise à valoriser un club engagé dans une pratique de haut niveau à travers l'accompagnement et la gestion de l'entraînement de jeunes nageurs, inscrits sur les listes Espoirs du Ministère des Sports. Ces jeunes nageurs sont les futurs champions de la natation Française.

### ➤ Mention Excellence

La mention « Excellence » vise à valoriser un club engagé dans une pratique de très haut niveau avec la gestion de l'entraînement de nageurs, inscrits sur les listes Elite, Senior et Relève, du Ministère des Sports. Ces nageurs sont des sportifs confirmés, reconnus, des champions avec des titres, podiums réalisés sur la scène internationale lors de Championnats d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques.





# LES PRINCIPES DE LA LABELLISATION

## 1. A qui s'adresse la labellisation ?

La labellisation s'adresse à **tous les clubs** de la Fédération Française de Natation, qui souhaitent mettre en valeur leur savoir-faire, tout en s'intégrant dans une démarche de qualité au profit de leurs licenciés.

## 2. Des critères simples et facilement vérifiables

Pour chaque mention, il est défini des critères ou indicateurs que le club devra satisfaire pour prétendre aux labels.

Ces critères sont des données chiffrées exclusivement vérifiables via ExtraNat et/ou un document justificatif attestant l'atteinte du critère demandé (toutes les attestations à utiliser sont conçues en mode formulaire et sont jointes directement en annexe sur la plateforme).

A ce titre, la demande d'octroi de label(s) est largement simplifiée puisque le traitement est quasi automatique.

**Les données prises en compte pour les demandes de labels correspondent à l'année n- 1, cela signifie que pour vérifier l'obtention des labels pour la saison 2020 - 2021, les informations utilisées (nombre de licences, brevets fédéraux, officiels, ...) sont les données chiffrées de la saison 2019 - 2020 clôturée.**

A noter qu'au regard de la saison sportive 2019 - 2020, particulière vécue par les clubs, des aménagements et souplesses pourront être proposés pour les clubs qui auraient des difficultés à satisfaire, par mention, la totalité des critères demandés à cause de la crise sanitaire et l'arrêt des activités depuis la mi-mars 2020 (ex : un éducateur qui n'aurait pas pu faire le recyclage de sa formation, un officiel qui n'aurait pas pu exercer sur le nombre de compétitions demandées, ...).

## 3. Une labellisation annuelle

La demande de label(s) est uniquement valable pour **une saison sportive**. Chaque année, la procédure est remise à plat et à chaque rentrée sportive, une nouvelle campagne sera lancée pour permettre aux clubs de s'engager dans le dispositif et postuler au(x) labels de leur choix.

Ainsi, en fonction de l'activité menée au sein du club, des évolutions d'organisation et/ou de fonctionnement et du travail de structuration et développement effectué au cours de la saison, le club pourra éventuellement postuler à une ou plusieurs nouvelles mentions, tout en conservant la (les) mentions déjà acquises s'il satisfait toujours aux critères.

## 4. Label(s) décerné(s) par la FFN

L'ensemble des labels sont validés et octroyés par le Comité Directeur Fédéral après avis consultatif des comités départementaux et des ligues.

Toutes les notifications d'obtention ou de refus de labels ainsi que les diplômes seront donc exclusivement décernés par la FFN.

## 5. Des prérequis d'accès au dispositif

Tous clubs qui souhaitent s'engager dans le dispositif de la labellisation doivent au préalable satisfaire des prérequis. Ces prérequis sont des conditions exigées, contrôlés annuellement par les comités, les ligues et le FFN à chaque lancement d'une nouvelle campagne labellisation.

Ces prérequis sont les suivants :

1. Nécessité de licencier chaque adhérent (100% licence)
2. Etre affilié 2 saisons successives à la Fédération Française de Natation
3. Présence obligatoire sur les deux dernières années aux Assemblées Générales de la ligue et du comité départemental, dont relève le club
4. Nécessité de fournir le plan de développement du club
5. Nécessité de fournir le bilan et le compte de résultats approuvés par la dernière Assemblée Générale du club

Deux modes de contrôle des prérequis sont définis:

- Soit, directement via les données existantes dans la base de données fédérales ExtraNat,
- Soit, via une attestation formulaire à renseigner et signer. Les modèles d'attestation à joindre sont fournies dans l'application labellisation.

## 6. Possibilité de cumuler plusieurs mentions

Un club qui satisfait les critères de plusieurs mentions du label Développement, obtient les mentions ciblées. Il est également possible de cumuler les mentions des 2 labels « Développement et Performance ».

A partir du moment où le club répond aux prérequis et aux critères demandés, il est en capacité d'obtenir les mentions demandées (sous réserve de l'avis du comité, de la ligue et de la FFN).

# LES INDICATEURS DES DIFFERENTES MENTIONS

## ➤ Critères des mentions relatives au label Développement

- Pour prétendre à la **mention Apprentissage « option Eveil Aquatique »**, le club doit remplir les critères suivants :
  - Proportion de licences Natation pour Tous (0 à 6 ans) supérieure à 25% par rapport aux licences (10 ans et moins)
  - Au moins 1 éducateur ayant suivi la formation fédérale Eveil Aquatique au sein du club
  
- Pour prétendre à la **mention Apprentissage « option Ecole Natation Française »**, le club doit remplir les critères suivants :
  - Au moins 1 éducateur titulaire BF2 à jour de la formation continue au sein du club
  - Au moins 2 évaluateurs ENF au sein du club
  
- Pour prétendre à la **mention « option Nagez Forme Santé »**, le club doit remplir les critères suivants :
  - Au moins 1 éducateur titulaire du Brevet Fédéral NFS à jour du recyclage au sein du club
  - Au moins un groupe encadré durant la saison (le club doit indiquer le nombre de séances NFS organisées par semaine + le nombre de personnes que représente au total le groupe NFS au sein de club, en sachant que s'il y a plusieurs créneaux et que certaines personnes y participent, le club ne devra les compter qu'une seule fois).
  
- Pour prétendre à la **mention Santé « option Nagez Forme Bien être »**, le club doit remplir les critères suivants :
  - Au moins 1 éducateur ayant suivi la formation fédérale NFBe au sein du club
  - Au moins un groupe encadré durant la saison (le club doit indiquer le nombre de séances NFBe organisées par semaine + le nombre de personnes que représente au total le groupe NFBe au sein de club, en sachant que s'il y a plusieurs créneaux et que certaines personnes y participent, le club ne devra les compter qu'une seule fois).
  
- Pour prétendre à la mention **« Activités Promotionnelles »**, le club doit remplir les critères suivants :
  - Organisation d'au moins une manifestation estivale/ promotionnelle/ événementielle organisée en collaboration avec la ligue et/ou le comité départemental d'appartenance attestée par un article de presse ou un post sur les réseaux sociaux. Les événements éligibles à la mention sont décrits dans le formulaire à joindre. Les opérations J'Apprends à Nager ne sont pas prises en compte pour justifier la mention.
  - Enregistrement de licences Eau Libre Promotionnelle ou licences Découvertes, nombre de participants, visiteurs aux événements

- Pour prétendre à la mention « **Compétition de niveau régional** », le club doit remplir les critères suivants :
  - Proportion de licences Compétiteurs supérieure à 20% ou au minimum 150 licenciés compétiteurs
  - Officiel :
    - Natation Course/Artistique/ Eau Libre : au moins 1 officiel A, à jour de la formation continue et en activité (= impliqué sur au moins 2 compétitions par an)
    - Plongeon : au moins 1 juge régional à jour du recyclage
    - Waterpolo : au moins 1 arbitre en activité sur 5 matches par saison et 1 équipe engagée par saison en U15 ou U17
  - Au moins 1 éducateur titulaire du MSN à jour de la formation continue au sein du club
  
- Pour prétendre à la mention « **Partenaire d'Accession** » (compétition de niveau national), le club doit remplir les critères suivants :
  - Proportion de licences Compétiteurs supérieure à 20% ou au minimum 150
  - En Natation Course :
    - Au moins 1 médaillé aux Championnats de France Juniors
    - Au moins 1 éducateur titulaire BF4 NC<sup>1\*</sup> ou DEJEPS NC ou BEESAN au sein du club
  - En Natation Artistique :
    - Au moins 1 médaillé(e) (solo ou duo) aux Championnats de France Jeunes ou Avenirs + 2 nageurs(es) listés(ées)
    - Au moins 1 éducateur titulaire BF4 NA<sup>1\*</sup> ou DEJEPS NA ou BEESAN au sein du club

### ➤ Critères des mentions relatives au label Performance

Seuls les clubs inscrits dans le PPF peuvent prétendre au label Performance. La liste des clubs éligibles est validée et transmise chaque année par la Direction Technique Nationale.

- Pour prétendre à la mention « **Excellence** », le club doit remplir les critères suivants :
  - En Natation Course :
    - Au moins 1 SHN en activité
    - Au moins 1 éducateur titulaire BF5 ou DESJEPS NC ou BEES2
  - En Eau Libre :
    - Au moins 1 SHN en activité et choisi par le Directeur de la Discipline
    - Au moins 1 éducateur titulaire BF5 ou DESJEPS NC ou BEES2
  
- Pour prétendre à la mention « **Accession** », le club doit remplir les critères suivants :
 

CAF	{	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En Natation Course :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 50 % des nageurs listés</li> <li>- Au moins 1 éducateur titulaire BF4 ou DEJEPS NC ou BEESAN</li> </ul> </li> <li>▪ En Eau Libre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 50 % des nageurs listés</li> <li>- Au moins 1 éducateur titulaire BF4 ou DEJEPS NC ou BEESAN</li> </ul> </li> </ul>
CNAHN	{	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En Natation Artistique:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 80 % des nageurs listés</li> <li>- Au moins 1 éducateur titulaire BF4 NA ou DEJEPS NA ou BEESAN</li> </ul> </li> <li>▪ En Plongeon :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 100 % des nageurs listés</li> <li>- Au moins 1 éducateur titulaire BF4 Plongeon ou DEJEPS PI ou BEESAN</li> </ul> </li> <li>▪ En Water-Polo :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 50 % des nageurs listés</li> <li>- Au moins 1 éducateur titulaire BF4 WP ou DEJEPS WP ou BEESAN</li> </ul> </li> </ul>

# SYNTHESE DES CRITERES PAR MENTION

## Label Développement

MENTION		INDICATEURS
APPRENTISSAGE	ENF	Au moins 1 éducateur titulaire BF2 <sup>1</sup>
		Au moins 2 évaluateurs ENF
	Eveil Aquatique	Proportion de licences Natation pour Tous (10 ans et moins) supérieure à 25% pour la catégorie d'âges concernée
		Proportion de licences Natation pour Tous (0 à 6 ans) supérieure à 25% par rapport aux licences (10 ans et moins)
SANTÉ	NFS	Au moins 1 éducateur titulaire BF NFS <sup>1</sup>
		Au moins un groupe encadré durant la saison
	NFBe	Au moins 1 éducateur ayant suivi la formation fédérale NFBe
		Au moins un groupe encadré durant la saison
ACTIVITES PROMOTIONNELLES		Au moins une manifestation estivale-promotionnelle-événementielle <sup>2</sup> organisée en collaboration avec la ligue régionale ou le comité départemental d'appartenance attestée par un article de presse ou un post sur les réseaux sociaux
		Prise de licences Eau Libre Promotionnelle ou licences Découvertes / Nombre de participants et/ou visiteurs
COMPETITION (niveau régional)		Proportion de licences Compétiteurs supérieure à 20% ou au minimum 150 licenciés compétiteurs
		Natation Course/Artistique/ Eau Libre : 1 officiel A <sup>1</sup> en activité (impliqué sur 2 compétitions par an au moins)
		Plongeon : 1 juge régional (à jour de recyclage)
		Waterpolo : 1 arbitre en activité sur 5 matches par saison et 1 équipe engagée par saison en U15 ou U17
		Au moins 1 éducateur titulaire MSN <sup>1</sup>
PARTENAIRE ACCESSION (compétition de niveau national)		Proportion de licences Compétiteurs supérieure à 20% ou au minimum 150 licenciés compétiteurs
		Natation Course : Au moins 1 médaillé aux Championnats de France Juniors 1 éducateur titulaire BF4 NC <sup>1</sup> ou DEJEPS NC ou BEESAN
		Natation Artistique : Au moins 1 médaillé(e) (solo ou duo) aux Championnats de France Jeunes ou Avenirs + 2 nageurs(es) listés(ées) 1 éducateur titulaire BF4 NA <sup>1</sup> ou DEJEPS NA ou BEESAN

<sup>1</sup> A jour de la formation continue et/ou du recyclage

<sup>2</sup> Manifestation estivale organisée dans un bassin éphémère, site naturel aménagé, piscine sans pratique fédérale identifiée, (...), promotionnelle/ événementielle (Nuit de l'Eau, Nagez Bougez, gala NA EL Promotionnelle, Beach Waterpolo, ...). Les opérations « J'Apprends à Nager » ne sont pas prises en compte pour justifier la mention.

## Label Performance

### Label accessible uniquement pour les clubs inscrits dans le PPF

La liste des clubs éligibles est validée et transmise chaque année par la Direction Technique Nationale.

MENTION		DISCIPLINES	INDICATEURS
EXCELLENCE	Natation Course		Au moins 1 SHN en activité
			Au moins 1 éducateur titulaire BF5 ou DESJEPS NC ou BEES2
	Eau Libre		Au moins 1 SHN en activité et choisi par le Directeur de la Discipline
			Au moins 1 éducateur titulaire BF5 ou DESJEPS NC ou BEES2
ACCESSION	CAF	Natation Course	Au moins 50% des nageurs listés 1 éducateur titulaire BF4 NC ou DEJEPS NC ou BEESAN
		Eau Libre	Au moins 50% des nageurs listés 1 éducateur titulaire BF4 NC ou DEJEPS NC ou BEESAN
	CNAHN	Natation Art.	Au moins 80% des nageurs listés 1 éducateur titulaire BF4 NA ou DEJEPS AC ou BEESAN
		Plongeon	Au moins 100% des nageurs listés
			1 éducateur titulaire BF4 Plongeon ou DEJEPS PI ou BEESAN
	Waterpolo	Au moins 50% des nageurs listés	
		1 éducateur titulaire BF4 Waterpolo ou DEJEPS WP ou BEESAN	



## CALENDRIER PREVISIONNEL

### 8 Octobre

Envoi d'un courrier aux clubs pour informer du lancement de la campagne labellisation + diffusion du guide méthodologique

### 14 Octobre

Lancement national de la campagne – Ouverture de l'application « ExtraNat/ Module labellisation »

### 14 Octobre – 29 Novembre

Dépôt des demandes de labels et accompagnement des clubs

### 29 Novembre

Fin de la campagne – fermeture de l'application « « ExtraNat/ Labellisation »

### 30 Novembre – 18 Décembre

Instruction et vérification des dossiers de demande de labels par les comités départementaux ET les ligues

### 18 Décembre au 15 janvier 2021

Instruction des dossiers de demande de labels par la FFN

### Janvier 2021

Validation des demandes de labels par le Comité Directeur Fédéral

Communication des résultats aux clubs

Calcul des aides financières à octroyer aux clubs

Edition des diplômes et courriers aux partenaires institutionnels

### Février 2021

Mise en paiement des aides financières

Envoi des diplômes et des courriers aux partenaires institutionnels



## L'OUTIL EXTRANAT – MODULE LABELLISATION

A compter de la saison 2020/2021, les demandes de labels FFN s'effectuent en ligne dans l'environnement ExtraNat du club, au moyen de la nouvelle application « Labellisation 3.0 ».

Les démarches de demande de labels sont ainsi simplifiées puisque toute la procédure est automatisée.

Le Président du club a un accès permanent au module « Labellisation » à travers sa connexion ExtraNat.

Il peut, s'il le souhaite se faire seconder pour ce dossier en désignant dans le module ExtraNat – « Utilisateurs », un référent « labellisation » en lui octroyant les droits d'accès spécifiques à la labellisation.

Par contre, seul le président du club pourra finaliser la demande de label en approuvant les données contenues dans le dossier et en signant électroniquement les différentes attestations qui lui seront proposées.

L'application « Labellisation 3.0 » permet :

### ➤ Pour les clubs

- L'accès et le renseignement des dossiers de candidature en ligne (avec un pré-remplissage du formulaire avec les données références FFN)
- Le suivi et la consultation de leur dossier
- La vérification des données informatiques du club, liées à la labellisation stockées dans les bases de données fédérales.

### ➤ Pour les instances fédérales

Pour les comités départementaux

- La consultation en ligne des dossiers de labellisation.
- La possibilité de rédiger en ligne l'avis du comité départemental.
- L'accès à un module de statistiques basé sur des filtres programmables.

Pour les ligues et la FFN

- La consultation des dossiers de labellisation.
- La possibilité de rédiger en ligne l'avis de la ligue
- L'accès au module de gestion :
  - Ce module devra apporter une aide à la décision en contrôlant les dossiers de candidature en faisant apparaître en automatique certaines anomalies ou incohérences.
  - Ce module assure le suivi des dossiers en attribuant successivement à chaque enregistrement, un statut représentant l'état d'avancement du dossier depuis sa création jusqu'à sa mise en historique.
- L'accès aux documents de référence (diplômes, lettres types, ...).
- L'accès à un module de statistiques basé sur des filtres programmables

La saisie du dossier se fait progressivement par étape, avec des onglets spécifiques qui récapitulent les informations demandées : de la saisie et contrôle des données administratives du club, à la demande des labels avec la transmission des documents justifiants l'atteinte des critères, jusqu'à la validation et transmission du dossier aux instances fédérales.

## FICHE TECHNIQUE 6

Les données utilisées pour vérifier l'atteinte des critères des différentes mentions sont déjà enregistrées dans ExtraNat puisqu'il s'agit d'informations contenues dans la base de données fédérales (nombre de licenciés, brevets fédéraux, officiels, ...).

Des justificatifs sont également demandés avec la transmission d'attestations conçues en mode formulaire (les modèles à utiliser sont fournis dans la plateforme fédérale).

A l'issue de la saisie et transmission du dossier, le club devra attendre la phase de contrôle et de vérification du dossier effectuée par les comités, les ligues et la FFN pour confirmer si la/les mention(s) ciblée(s) sera (sont) octroyée(s).

A ce titre, dès que les résultats seront validés par le Comité Directeur Fédéral, le club recevra une notification pour l'informer de la décision de l'octroi ou de refus du label ciblé.



## L'ACCOMPAGNEMENT FEDERAL

Dans la mesure où nous souhaitons conforter le dispositif de la labellisation en tant qu'outil de communication et prospection, nous avons fait le choix de proposer un accompagnement fédéral qui se concentre autour de la valorisation et de la promotion des labels obtenus par le club.

A ce titre, l'envoi de courriers d'informations aux partenaires institutionnels, l'édition d'un diplôme à afficher dans l'enceinte de la piscine et l'octroi d'aides financières fédérales seront proposés à chaque club labellisé.

L'objectif est de permettre aux clubs labellisés d'utiliser cette reconnaissance fédérale pour valoriser l'image du club, se faire connaître auprès du grand public et de capitaliser auprès de vos partenaires institutionnels.

La reconnaissance acquise via le dispositif de la labellisation doit vous permettre d'accroître le rayonnement et la notoriété de votre club, d'attirer des nouveaux licenciés, de consolider et développer vos partenariats, d'ancrer durablement le club sur votre territoire, et ainsi de manière indirecte, d'optimiser les sources de financements du club.

L'accompagnement fédéral est différent selon le type de label obtenu.

- Pour les clubs labellisés « DEVELOPPEMENT », le club perçoit :
  - ✓ Une aide financière calculée en fonction du nombre de licenciés dans le club et le nombre de mentions délivrées
  - ✓ Une aide à la communication :
    - Promotion du club sur le site Internet fédéral
    - Envoi de courriers d'informations aux partenaires institutionnels du club
    - Edition d'un diplôme "labellisation"
- Pour les clubs labellisés « PERFORMANCE », le club perçoit :
  - ✓ Une aide à la communication :
    - Promotion du club sur le site Internet fédéral
    - Envoi de courriers d'informations aux partenaires institutionnels du club
    - Edition d'un diplôme "labellisation"

A noter que les clubs identifiés dans le PPF sont déjà aidés financièrement par la FFN, à ce titre, il n'est pas prévu de dotation financière supplémentaire dans le cadre de la labellisation.



[www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)

Fédération Française de Natation  
104, rue de Martre 92583 CLICHY Cedex

[catherine.arribes@ffnatation.fr](mailto:catherine.arribes@ffnatation.fr) - 01 70 48 45 64